



Contrat de professionnalisation

Par **opsial**, le **25/03/2010** à **17:07**

De juin 2009 a septembre 2009, j'ai effectué un stage dans une entreprise dans le cadre d'une formation d'analyste developpeur.

Suite a ce stage, et a l'obtention de mon diplome d'analyste developpeur (titre de NIV III de l'education nationale) Mon patron m'a proposé un contrat.

Et plus precisement un contrat de professionnalisation. Etant mon premier VRAI travail, j'ai sauté sur l'occasion bien que ce contrat ne me satisfaisait que tres peu.

Donc lors de la signature de mon contrat j'ai demandé a mon employeur de reevaluer mon salaire 6 mois plus tard en lui exprimant ce que je souhaitais. Il m'a laissé entendre qu'il était d'accord. Maintenant, arrivé au 6eme mois, et apres entretien avec mon patron, il me dis que vu l'economie actuel il ne peut acceder a ma demande d'augmentation,et que de toute manière a la vue de mon diplome et de ma culture général, il n'avait aucune raison de m'augmenter.

Il m'a bien fait comprendre qu'il pensait que mon diplome ne valait rien et que par consequent j'etais inculte.

Il m'a augmenté de 35€.. Bien qu'a mon embauche, il m'avait laissé entendre que les 250 euros brut que je demandais etait possible. Cela vous parait peut etre bcp, mais c'est parce que j'ai ete embauché au smic en contrat de professionnalisation.

Ce contrat de professionnalisation n'est pas très réglementaire. En effet, c'est juste pour l'arranger que je l'ai accepté. Il ne débouche sur aucun diplome, et de plus, il n'y a aucune heure de formation. Les heures que je signe sont purement fictives!!

Je me dois aussi de préciser que cette petite société est également organisme de formation.(pour qu'il puisse embauché a moindre cout..)

Tout le monde ici est satisfait de mon travail.

Je reproche a mon patron de ne pas avoir respecter son engagement "oral". Alors que pour ma part, j'ai accepté ce contrat pour l'arrangé, mais aussi car ca me permettait une premiere experience. Resultat, je suis engagé avec cette société jusqu'en MArS 2011. Bien qu'a mon dernier entretien, nous avons convenu de revoir mon contrat en septembre pour le passer en cdi.

Autre petite information, je depend de la convention syntec, sur mon contrat est inscrit "diplome : BAC" alors que je suis titulaire d'un bac +2.

Voila, ce que je voudrais, c'est savoir si il y a possibilité, soit de l'obliger a passer mon contrat en simple CDD/CDi. Si j'ai une possibilité de demander un salaire equivalent a la position que j'ai dans la convention syntec. Ce qui correspondrait a l'augmentation que je desirait.

Quand je suis sorti du dernier entretien, apres mavoir descendu au plus bas par rapport a mon diplome, je ne voulais plus revenir... J'ai été absent 2 jours de mon travail sans motif..Je sais que ce n'ets pas bien mais j'en pouvais plus...

Je ne sais que faire, jme suis fais avoir a cause de ma gentillesse, de ma naiveté et par manque d'experience... Aidé moi svp...

Par **opsial**, le **26/03/2010** à **08:56**

help please....